

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 11 avril 2022

Présents : Patrick MILLET, Jérôme BERTRAND, Jacky BLANCHARD, Hélène DENOYER, René DESSERRIERES, Hervé FONTAINE, Magali JOFFRAUD, Murielle KIRCHHOFF, Florent MARTELIN, Philippe NOUVEAU, Aline RAT et Céline TROPIBANI.

Absent : Tony LHOMME

Absent excusé : François PONCIN, pouvoir donné à Jérôme BERTRAND

Le quorum étant atteint, le maire ouvre la séance à 19h en demandant s'il y a des questions concernant le compte rendu du précédent Conseil Municipal. Aucune remarque n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité

Il nomme Magali JOFFRAUD secrétaire de séance

Informations sur les décisions prises par le maire au titre des délégations de pouvoir données par le conseil municipal.

ADS ELEVATEURS : Validation du devis pour un contrat de maintenance de l'élèveur PMR de la mairie pour l'année 2022 pour un montant total de 600,00 €HT soit 633,00 €TTC

1-Vote des comptes administratifs 2021 (budget principal et annexes)

M. le Maire quitte la salle.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-14 relatif à la désignation d'un président autre que le maire pour présider la séance de vote du compte administratif, M. René DESSERRIERES est alors désigné pour présider la séance et il présente au Conseil Municipal le compte administratif 2021 du **budget principal** dressé par le Maire.

Après s'être fait présenter le budget primitif 2021 et les décisions modificatives, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

Approuve le compte administratif 2021 du **budget principal** présenté comme suit :

Total par section	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
FONCTIONNEMENT	600 484,98	736 286,67	+135 801,69
INVESTISSEMENT	287 611,76	341 802,02	+ 54 190,26
		Excédent	189 991,95

Approuve le compte administratif 2021 du budget annexe « **Le Rempart** » présenté comme suit :

Total par section	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
FONCTIONNEMENT	0,00	7 426,13	7 426,13
INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00
		Excédent	7 426,13

Approuve le compte administratif 2021 du budget annexe « **La Pouponne** » présenté comme suit :

Total par section	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
FONCTIONNEMENT	3 670,40	9 870,70	6 200,30
INVESTISSEMENT	7 000,00	7 000,00	0,00
		Excédent	6 200,30

Approuve le compte administratif 2021 du budget annexe « **Eau** » présenté comme suit :

Total par section	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
FONCTIONNEMENT	28 178,50	47 866,16	19 687,66
INVESTISSEMENT	11 820,08	26 755,00	14 934,92
		Excédent	34 622,58

Approuve le compte administratif 2021 du budget annexe « **Assainissement** » présenté comme suit :

Total par section	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
FONCTIONNEMENT	43 094,00	53 144,62	10 050,62
INVESTISSEMENT	6 958,93	11 048,00	4 089,07
		Excédent	14 139,69

2- Adoption des comptes de gestion administratifs 2021 (budget principal et annexes)

M. le Maire revient dans la salle.

Le Maire informe le conseil municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par le Trésorier-payeur, Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif de la commune, Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et les écritures du compte de gestion du Receveur municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2021 du budget principal, et des budgets annexes de « La Pouponne », du « Rempart », des « Eaux » et de « l'assainissement » dont les écritures sont conformes au compte administratif de la commune pour le même exercice.
- Dit que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

3- Affectation des résultats 2021 (budget principal et annexes)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif. L'article L.2311.5 du CGCT permet de reporter au budget de manière anticipée les résultats de l'exercice antérieur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, constate et approuve les résultats de l'exercice 2021 :

BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement	DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou -)
Résultat de l'exercice 2021	600 484,98	736 286,76	+ 135 801,69
Résultat antérieur reporté		167 775,72	+ 167 775,72
Résultat à affecter			+ 303 577,41
Affectation en réserve au 1068			+ 42 000,00
REPORT au R002			+ 261 577,41
SECTION INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou -)
Résultat de l'exercice 2021	287 611,76	341 802,02	+ 54 190,26
Résultat antérieur reporté		34 342,13	+ 34 342,13
Report au R001			+ 88 532,39
Restes à réaliser au 31/12/2021	61 800,00	20 050,00	- 41 750,00
Besoin d'autofinancement			41 750,00

LE REMPART

Section de fonctionnement	DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou -)
Résultat de l'exercice 2021	0,00	7 426,13	+ 7 426,13
Résultat antérieur reporté	0,00	0,00	36 115,65
Résultat à affecter			+ 7 426,13
Affectation en réserve au 1068			0
REPORT au R002			+ 43 541,78
SECTION INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou -)
Résultat de l'exercice 2021	0,00	0,00	0,00
Résultat antérieur reporté		8 643,88	+ 8 643,88
Report au R001			+ 8 643,88

LA POUPONNE

Section de fonctionnement	DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou -)
Résultat de l'exercice 2021	3 670,40	9 870,70	+ 6 200,30
Résultat antérieur reporté		8 506,96	+ 8 506,96
Résultat à affecter			+ 14 707,26
Affectation en réserve au 1068			7 000,00
REPORT au R002			+ 7 707,26
SECTION INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou -)
Résultat de l'exercice 2021	7 000,00	7 000,00	0,00
Résultat antérieur reporté		+ 723,41	+ 723,41
Report au R001			+ 723,41
Restes à réaliser au 31/12/2021	0	0	0
Besoin d'autofinancement	0	0	0

Service EAU

Section de fonctionnement	DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou -)
Résultat de l'exercice 2021	28 178,50	47 866,16	+ 19 687,66
Résultat antérieur reporté		43 527,21	+ 43 527,21
Résultat à affecter			+ 63 214,87
Affectation en réserve au 1068			0
REPORT au R002			+ 63 214,87
SECTION INVESTISSEMENT			
Résultat de l'exercice 2021	11 820,08	26 755,00	+ 14 934,92
Résultat antérieur reporté		34 573,38	+ 34 573,38
Report au R001			+ 49 508,30
Restes à réaliser au 31/12/2021			0
Besoin d'autofinancement			0

Service ASSAINISSEMENT

Section de fonctionnement	DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou -)
Résultat de l'exercice 2021	43 094,00	53 144,62	+ 10 050,62
Résultat antérieur reporté		22 563,24	+ 22 563,24
Résultat à affecter			+ 32 613,86
Affectation en réserve au 1068			
REPORT au R002			+ 32 613,86
SECTION INVESTISSEMENT			
Résultat de l'exercice 2021	6 958,93	11 048,00	+ 4 089,07
Résultat antérieur reporté		32 866,74	+ 32 866,74
Report au R001			+ 36 955,81
Restes à réaliser au 31/12/2021			
Besoin d'autofinancement			

4- Attribution de subventions 2022

Sur proposition de la Commission « Associations, Animations et Culture », le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention pour l'année 2022 aux associations suivantes :

➤ St Sorlin de France	700 €
➤ Echo des Roches	700 €
➤ Saint Sor'Liens	300 €
➤ Confettis et Serpents	300 €
➤ Sou des Ecoles	300 €
➤ Gym pour Tous	300 €
➤ ASSL	500 €
➤ FNACA	300 €
➤ Bleu 16 Rhône Alpes	300 €
➤ Les Balardiens	300 €
➤ St-So Court	300 €
➤ Amicale des sapeurs-pompiers	600 €

TOTAL 4 900 €

5- Taxes directes locales : vote des taux 2022

Monsieur le Maire rappelle les taux en vigueur à savoir :

- ✓ TAXE FONCIERE BATI : 22,56 %
- ✓ TAXE FONCIERE NON BATI : 35,41 %

Il propose d'augmenter le taux du foncier bâti de 2.5% et de ne pas augmenter le taux foncier non bâti comme suit :

- ✓ TAXE FONCIERE BATI : 23,12 %
- ✓ TAXE FONCIERE NON BATI : 35,41 %

Il demande à l'assemblée de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (1 contre, 1 abstention), vote les taux des taxes locales directes pour 2022 comme proposé ci-dessus

5- Vote du budget primitif 2022 – budget principal

La parole est donnée à René DESSERRIERES, qui présente et fait lecture des différents articles du budget primitif 2022 du budget principal proposé par la Commission Finances.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité moins une abstention approuve et vote au niveau du chapitre le budget primitif 2022 du budget principal qui s'équilibre en recettes et en dépenses et qui établit comme suit en euros :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
BUDGET PRINCIPAL	504 201,84	950 637,41

6- Vote des budgets primitifs annexes 2022, Le Rempart, La Pouponne, Eau et Assainissement

La parole est donnée à René DESSERRIERES, qui présente et fait lecture des différents articles du budget primitif 2022 des budgets annexes « Le Rempart », « La Pouponne », « Eau » et « Assainissement » proposé par la Commission Finances.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve et vote au niveau du chapitre le budget primitif 2022 des budgets annexe qui s'équilibrent en recettes et en dépenses et qui s'établissent comme suit en euros :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
BUDGET LE REMPART	10 743,88	52 022,78

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
BUDGET LA POUPONNE	9 323,41	17 624,26

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
BUDGET EAU	82 607,30	110 534,95

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
BUDGET ASSAINISSEMENT	50 476,81	73 572,79

7- Demande de garantie d'emprunt LOGIDIA pour le financement de la construction de 7 logements sociaux situé au lotissement St Saturnin de

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande de LOGIDIA pour une garantie d'emprunt ayant servi à financer la construction de 7 pavillons locatifs au lotissement de Saint Saturnin de Cuchet. La demande de garantie porte sur 50 % du remboursement d'un prêt d'un montant total de 904 758,00 € qui a été souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°132758 constitué de 4 lignes de prêt.

La garantie de la collectivité pourrait être accordée à hauteur de la somme en principal de 452 379,00 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Où l'exposé du maire, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une garantie de prêt à hauteur de 50 % à LOGIDIA pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 904 758,00 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°132758 constitué de 4 lignes de prêt ;

8- Enquête préalable à l'aliénation d'une partie du chemin rural de Buis

Monsieur le Maire mentionne à l'assemblée qu'une partie du chemin rural dit « Chemin de Buis » situé au lieudit « Moulin du Buis » n'est plus affecté à l'usage du public depuis de nombreuses années et constitue aujourd'hui une charge pour la collectivité.

L'aliénation de cette partie du chemin rural, prioritairement aux riverains, et à leur demande, ne nuira pas aux intérêts de la commune.

Pour ces raisons, conformément à l'article L. 161-10-1 du Code Rural et de Pêche Maritime, il convient de procéder à l'enquête publique simplifiée à l'aliénation de ces biens du domaine privé de la commune.

Où l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural dit « Chemin de Buis », en application de l'article L. 161-10-1 du Code Rural et de Pêche Maritime et du Code des Relations entre le Public et l'Administration et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

9- Provision pour dépréciation des actifs circulants

Monsieur le Maire mentionne à l'assemblée qu'il conviendrait de prévoir des crédits budgétaires en vue d'anticiper une éventuelle irrécouvrabilité des créances de la commune, tant sur le budget principal que sur les budgets de l'eau et de l'assainissement.

Ces crédits doivent être inscrits au compte 6817 pour 15 % du montant des crédits des comptes suivants :

- Budget général : comptes 4116, 4146 et 46726 ;
- Budgets de l'eau et de l'assainissement : comptes 4161 et 46726.

Un mandat d'ordre mixte devra être émis dans le courant de l'année N sur la base des montants inscrits au compte de gestion de l'année N-1 pour un montant de 15 % de ces crédits.

Où l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'inscrire une provision pour dépréciation des actifs circulants sur le budget général ainsi que sur le budget de l'eau et de l'assainissement à compter de l'année 2022, telle que proposée ci-dessus.

9- Choix de l'entreprise chargée des travaux de réalisation d'une écluse, Route du Port

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de réalisation de l'Ecluse de circulation Route du Port.

Trois devis ont été reçus en mairie :

- Entreprise FAVIER / SPIE BATIGNOLLES pour un montant de 13 381,00 € HT soit 16 057,20 € TTC ;
- Entreprise SOCATRA pour un montant de 12 252,00 € HT soit 14 702,40 € TTC ;
- Entreprise CTPG pour un montant de 12 075,15 € HT soit 14 490,18 € TTC.

Le maire demande à l'assemblée de se prononcer.

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité choisit l'entreprise CTPG pour un montant hors taxes de 12 075,15 € soit 14 490,18 € TTC

9- Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une phase de test pour la mise en sens unique sur le quartier de Collonges

Le maire donne la parole à René DESSERRIERES qui explique que l'agence départementale d'ingénierie de l'Ain a réalisé une étude de faisabilité concernant l'aménagement du quartier de Collonges, conformément à la délibération .n° 2021_09_39 du 13 septembre 2021

L'une des solutions étudiées nécessite la mise en place d'une phase de test pour laquelle l'agence propose une prestation de définition de cette phase, la réalisation des plans de circulation, l'assistance pour la consultation des prestataires extérieurs, la concertation avec la DDT, analyse, la rédaction et la présentation des résultats pour un montant de 1 800 € hors taxe.

Où l'exposé, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la prestation de l'agence départementale d'ingénierie de l'Ain concernant la phase de test pour l'aménagement du quartier de Collonges pour un montant de 1 800 € hors taxe et autorise le maire à signer la convention avec l'agence départementale d'ingénierie de l'Ain

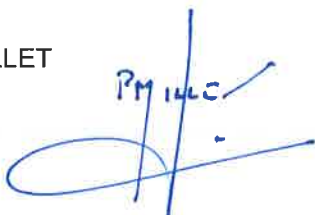
Questions diverses :

- A- Le maire et les adjoints ont rendez-vous avec Logidia et Semcoda pour un éventuel aménagement de l'ancienne Auberge du Verger
- B- Une étude sur l'urbanisation de la Montée de l'église sera réalisée à titre gratuit par un étudiant. Cette étude sera réalisée avec une consultation et la participation des riverains.
- C- Une nouvelle secrétaire de mairie assurera prochainement le remplacement temporaire de Laurence Varvier jusqu'en septembre 2022
- D- La Commission Communale des Impôts Directe se réunira le 26 avril 2022 avec la participation de l'agent principal des Finances Publiques de la DGFIP
- E- L'association Saint Sorlien, qui a signé une convention avec l'ACIRF pour la réalisation d'un espace de jardin partagé rue de Breuvand, demande une révision simplifiée du PLU pour l'aménagement du terrain avec la construction d'une structure d'accueil du public et de toilettes sèches.
Le PLU étant révisé tous les 10 à 12 ans, une révision semble prématurée. Cette demande sera intégrée lors de la prochaine révision

Le prochain conseil aura lieu le 30 mai 2022.

Rien ne restant à l'ordre du jour la séance est levée à 21H30

Le maire,
Patrick MILLET



La secrétaire,
Magali JOFFRAUD

